

## APRÈS LE SUCCÈS DU DÉBRAYAGE DE TROIS JOURS

## Les syndicats autonomes s'unissent contre l'arbitraire

**La réaction du gouvernement à la grève de trois jours, décidée par les syndicats autonomes, n'a pas eu raison de la détermination des membres de la coordination nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique.**

**Nawal Imès - Alger**

(Le Soir) - Le recours à la justice et les ponctions sur salaires n'ont, en effet, pas découragé les syndicalistes.

Forts de la mobilisation des fonctionnaires de tous les secteurs, ils ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. Après consultation de leurs bases respectives, les syndicats affiliés à la coordination pourraient choisir l'option de la grève ouverte ou plutôt cyclique.

Ce qui est certain, c'est que la contestation sera encore au rendez-vous dans les semaines à venir. Mieux encore, il n'est pas exclu que l'ensemble des syndicats autonomes unissent leurs efforts. Les membres de la coordination parlent d'avancées considérables dans ce sens. Les syndicats autonomes, jusque-là organisés en coordination et en intersyndicale, pourraient laisser de côté leurs diffé-

rends pour mener des actions en commun. «Des ponts sont établis, l'espoir est permis», a commenté Meziane Meriane, porte-parole de la coordination. Animant une conférence de presse pour évaluer la grève, ce dernier a indiqué que le taux de suivi à l'échelle nationale tous secteurs confondus était estimé à 87,21%. «Au-delà de ce chiffre, c'est la réaction du gouvernement et la panique provoquée par la grève qui révèlent que les syndicats autonomes dérangent», dit-il, n'omettant pas de réagir aux propos du patron de la centrale syndicale. «Les

propos de Sidi Saïd sont insultants tandis que le communiqué de la chefferie du gouvernement est tout simplement diffamatoire», estime-t-il. La récente signature du décret exécutif permettant l'entrée en vigueur temporaire de la nouvelle grille des salaires n'a pas eu l'effet escompté par les pouvoirs publics. Pour les syndicats autonomes, cette mesure n'est qu'une tentative de tromper les fonctionnaires en leur faisant croire que leurs salaires allaient substantiellement augmenter. Pour le coordonnateur du Cnes, il s'agit ni plus ni moins que d'une manipula-

tion. Rahmani n'écarte pas la possibilité d'aller vers d'autres formes de contestation pour protester contre les mesures transitoires qui ne font aucune distinction entre les différents grades d'enseignants du supérieur.

Le Dr Youfsi, président du SNPSSP, estime pour sa part que «la réaction du gouvernement a été imposée par le succès de l'action des syndicats autonomes. Les pouvoirs publics veulent la paix sociale à tout prix». Intervenant au beau milieu de la conférence de presse, un enseignant vacataire, porteur de mauvaises nouvelles, a annoncé que cer-

tains enseignants vacataires ont été suspendus sur décision du ministre de l'Éducation. Une mesure jugée «abjecte» par Meziane Meriane et qui intervient en violation de la loi 06-03 du 15 juillet 2006 qui, dans son article 13, reconnaît aux vacataires le droit à l'exercice syndical et à la grève.

Contactée pour de plus amples informations, la porte-parole de la coordination des enseignants contractuels, Amina Benzbouchi, a indiqué ne pas être au courant de cette mesure.

N. I.

## L'INSFP DE OUED-AÏSSI EN GRÈVE ILLIMITÉE

## Les enseignants et les stagiaires s'élèvent contre une machination visant un des formateurs

**Le corps enseignant et les 400 stagiaires de l'Institut supérieur du froid (INSFP) de Oued-Aïssi sont en grève illimitée depuis le 23 février pour exiger la réintégration d'un enseignant révoqué à la suite d'une machination, qui aurait été montée par la direction et ses relais, selon les déclarations-pétitions de 18 enseignants et 99 stagiaires, en notre possession.**

Les enseignants qualifient la révocation de leur camarade, accusé injustement, selon eux, de harcèlement sexuel, du «dernier acte d'un scénario» qui remonte, d'après leur déclaration, à juin 2006, date à laquelle il a été mis fin aux fonctions du DES assumées par la victime, en l'occurrence Z. Djamel. Ce type d'accusation ne serait, d'après les auteurs de la déclaration, qu'un «des moyens abjects utilisés par un groupe d'individus soutenus par le directeur de l'institut pour salir la réputation des enseignants qui refusent de se plier à leur diktat.

«Plusieurs enseignants à l'honnêteté irréprochable cumulant plusieurs années de bons et loyaux services se feraient injurier par une bande qui sème la terreur au sein de l'établissement, d'autres auraient fait l'objet de calomnies inventées de toutes pièces visant à détruire leur carrière et leur foyer, ajoutent les protestataires affirmant, par ailleurs, que la victime, Z. Djamel, est l'objet, au terme de 19 ans de carrière, d'un redoutable acharnement et d'une machination commandités par le directeur et ses collaborateurs.

La victime a été traduite en conseil de discipline les 6 et 12 février 2008, soit 5 mois après le rapport d'accusation, et ce, en violation du statut de la Fonction publique stipulant prescription des faits au-delà de 45 jours, précisent les pétitionnaires qui soulignent le refus opposé à l'accusé et

aux enseignants membres de la commission de prendre connaissance du dossier.

Les stagiaires désireux de témoigner en faveur de l'accusé ont été empêchés de le faire, indiquent encore les mêmes sources notant en revanche la présence, au même moment, d'un ex-syndicaliste devenu directeur d'un CFPA qui a pris une part active au complot dressé en juin 2006 contre la victime. L'accusation de harcèlement n'a pas été

établie au cours des débats de la commission de discipline, les témoignages en rapport avec l'affaire sont restés vagues et incohérents, la stagiaire concernée s'est rétractée sur une partie des accusations qui lui ont été dictées, selon les auteurs de la pétition qui condamnent dans la forme et dans le fond le simulacre de procès fait à leur camarade et réclament sa réintégration. Les signataires rappellent qu'ils exercent sous la menace permanente d'atteinte à leur honneur, à leur dignité et leur réputation, et ce, en plus des sanctions administratives arbitraires, les auteurs signalent qu'il ne leur est plus possible d'exercer leur mission dans un climat d'intimidations et

de chantage orchestré par le directeur.

Outre la réintégration de leur collègue, ils réclament le rétablissement dans leurs droits de tous les travailleurs victimes de sanctions arbitraires, l'arrêt des pressions, des intimidations et du chantage exercés sur certains travailleurs pour fabriquer de faux témoignages. Ils réitérent également leur demande d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur le contenu de la déclaration du 4/12/2007 ainsi que sur les derniers développements.

La déclaration signée par 99 stagiaires parle d'un groupe occulte de malfaiteurs œuvrant sous la bénédiction du directeur pour déstabiliser l'institut en vue

d'en prendre le contrôle à des fins lucratives.

Plus explicitement les stagiaires font remonter l'origine de la machination orchestrée contre leur enseignant au début de la rentrée 2007-2008 où, à l'occasion d'un mouvement de protestation contre l'insécurité aux alentours de l'établissement, la secrétaire du directeur aurait incité un groupe de stagiaires à faire grève contre Z. Djamel signant de la sorte son implication dans la machination qui se préparait contre l'accusé qui vient d'être révoqué.

Ayant fait, à l'époque, acte de soutien à l'ensemble des enseignants «objets d'attaques répétées» de la part de la direc-

tion, les stagiaires auraient été soumis à d'énormes pressions et menaces d'exclusion qui ont produit leurs effets sur beaucoup d'entre eux, déplorent les auteurs de cette pétition selon lesquels l'enquête a été menée de façon unilatérale et expéditive, que le procès a eu lieu en présence de témoins à charge choisis par le directeur empêchant, en revanche, ceux à décharge de pénétrer dans l'établissement.

Témoignant du comportement exemplaire de la victime, les stagiaires se déclarent en grève illimitée jusqu'à la réintégration de l'enseignant. Ils sollicitent, enfin, le ministère pour diligenter une commission d'enquête.

B. T.

## APRÈS LA MISE EN SERVICE DE LA STATION D'EL-HAMMA

## La distribution H/24 n'interviendra qu'à la fin de l'année 2008

**La distribution de l'eau dans la capitale, véritable casse-tête est censée connaître une nette amélioration après la mise en service de la station de dessalement d'El-Hamma.**

**F.-Zohra B. - Alger**

(Le Soir) - Cette infrastructure, selon le premier responsable du secteur des ressources en eau devrait permettre une distribution quotidienne et ininterrompue de la précieuse ressource. Après quatre jours de fonctionnement de la station d'El Hamma, rares sont cependant les quartiers qui jouissent d'une eau qui coule sans interruption de leurs robinets.

Dans la plupart des régions de la capitale, les plages horaires de distribution n'ont pas changé d'un iota. Pour ce qui est des zones dites des hauteurs,

l'apport des eaux dessalées dans le réseau n'a pas amélioré la cadence de distribution «parcimonieuse». Le rythme est en effet toujours d'un jour sur deux avec des plages horaires courtes et programmées en fin de soirée ou durant la nuit.

Les spécialistes du secteur expliquent pour leur part cette situation, notamment par la vétusté des réseaux et annoncent qu'en fait la distribution ininterrompue de l'eau dans la capitale ne devrait intervenir qu'à la fin de l'année 2008. Selon les responsables du ministère des Ressources en eau, l'amélioration dans la distri-

bution devrait être réellement ressentie par les abonnés progressivement au cours des prochaines semaines. Et si 11 % à 15 % de la population était alimentée par le rythme de H 24, ce taux devrait passer à 42 % et ira en s'améliorant. «Actuellement la capitale est alimentée par les eaux souterraines, les eaux de surface à travers les barrages de Keddara et le système de production à partir de l'interconnexion des barrages Bouroumi-Ghrib-Boukerdane ainsi que par l'eau dessalée produite par les trois stations monoblocs de Palm-Beach-Ain-Benian-Zeralda.

A cela s'ajoutent les apports de la station d'El Hamma ainsi que les eaux provenant du Taksebt»,

explique le chargé de la communication du ministère des Ressources en eau

Pour la capitale, maintiennent les spécialistes, la problématique de la disponibilité de la ressource vient au second plan comparativement à la configuration du réseau et au relief accidenté d'un grand nombre de quartiers de la capitale. L'entrée en vigueur du système de télécontrôle par le biais du complexe de Kouba, la mise à niveau du réseau ainsi que la disponibilité de la ressource devraient permettre une nette amélioration dans le système de distribution de l'eau potable.

Le centre de télécontrôle de Kouba permet de gérer les ouvrages-clés du service de l'eau et de l'assainissement de la wilaya d'Alger. Il

permettra à terme de gérer plus de 300 sites de production, stockage et distribution d'eau.

La station d'El Hamma sert aussi à sécuriser la ressource et devrait, de ce fait, éviter en cas de persistance de l'absence de pluies, de retomber dans le scénario catastrophe de l'année 2002 quand les citoyens ont dû subir une restriction drastique face à des réserves fragilisées par une période de sécheresse.

Pour ce qui est des «points noirs», comme cela est le cas de Bouzareah, Beni Messous, Dely Brahim et Ain Benian, ils ne devraient être résorbés que d'ici l'été prochain, apprend-on auprès du ministère des Ressources en eau.

F.-Z. B.